

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 5 mai 2025, 20 h**, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à **une dérogation mineure sollicitée par M. Xavier Gagnon, concernant le 20, rue du Chalet.**

La présente demande vise à :

- Implanter son bâtiment principal dans un angle supérieur à 10 degrés par rapport à la ligne de rue, tel que requis à l'Article 5.2.4 du Règlement 514.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 5 mai 2025, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 14^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.



Jimmy Houde
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 14^e jour du mois d'avril 2025 et en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.



Jimmy Houde
greffier-trésorier et directeur général